

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10413**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit, Économie, Gestion, Mention Droit du patrimoine, Spécialité Droit de l'activité agricole et de l'espace rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Poitiers	ministere chargé de l enseignement superieur, Université de Poitiers, Président de l'Université de Poitiers

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplôme doit permettre d'acquérir les connaissances dans l'ensemble des matières composant le droit rural : statut de l'entreprise agricole, intervention publique en agriculture, politique agricole commune et organisation mondiale du commerce, protection des ressources naturelles, qualité des produits et mise en marché, fiscalité des entreprises, droit social agricole, économie et aménagement du territoire.

Ainsi formé, le juriste conseille les personnes physiques ou morales sur des problèmes ou actions ayant des implications juridiques, avec pour objectifs :

- de suivre ou d'analyser la législation en vigueur
- d'organiser l'application du droit
- de respecter et faire respecter la législation et la réglementation, et de les adapter aux besoins du client par l'étude et l'interprétation des textes
- de défendre les intérêts du client
- de rédiger ou de faire rédiger des actes.

L'étudiant a une connaissance approfondie du monde rural dans lequel il évolue, tant en ce qui concerne les acteurs, les structures que les produits du secteur.

Il maîtrise la théorie juridique en l'alliant à un savoir-faire pratique.

Il possède de la rigueur, de l'écoute, de l'autonomie ainsi que le sens de l'analyse, du conseil et de la rédaction

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'étudiant a une connaissance approfondie du monde rural dans lequel il évolue, tant en ce qui concerne les acteurs, les structures que les produits du secteur.

Il maîtrise la théorie juridique en l'alliant à un savoir-faire pratique.

Il possède de la rigueur, de l'écoute, de l'autonomie ainsi que le sens de l'analyse, du conseil et de la rédaction

Le diplôme conduit à un poste de juriste mais à la spécificité variée telle que :

Expert / Experte juridique, Avocat / Avocate, Chef de service juridique, Juriste d'entreprise, Conseiller fiscal / Conseillère fiscale, Directeur / Directrice juridique, Juriste consultant / consultante, Juriste d'affaires, Juriste en droit de l'environnement, Juriste notarial / notariale, Responsable de service juridique, Responsable juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- principaux domaines d'études couverts par le diplôme
 - . statut juridique de l'entreprise agricole
 - . intervention publique en agriculture (SAFER, contrôle des structures)
 - . statut fiscal (fiscalité, comptabilité, évaluation des entreprises agricoles)
 - . statut social de l'exploitant
 - . droit privé appliqué à l'agriculture (droit des biens, droit patrimonial de la famille, droit des garanties)
 - . organisation de la production et des marchés (droit de l'Union européenne et Organisation mondiale du commerce)
 - qualité des produits
 - . ressources naturelles et environnement
 - . économie rurale et aménagement du territoire
 - . urbanisme et espace rural.

- conditions d'accès

Le diplôme s'adresse à des étudiants désireux de se spécialiser en droit rural. En formation initiale, les candidats doivent être titulaires d'un M1 pour pouvoir candidater au M2 "droit de l'activité agricole et de l'espace rural". En égard à son programme, le M2 s'inscrit comme le prolongement naturel du M1 droit, mention "droit du patrimoine".

Au titre de la formation continue, le M2 est également ouvert aux professionnels dont les acquis ont été validés conformément aux procédures VAE et VAP.

organisation des études

Les enseignements du M2 sont organisés en semestre, sur la période d'octobre à mars. Chaque semestre donne lieu à examen. Les enseignements sont complétés par un stage en entreprise, durant l'année ou sur le second semestre

- durée officielle du programme d'études : 2 semestres
- langue utilisée : les enseignements sont dispensés en langue française.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants chercheurs et professionnels contribuant aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants chercheurs et professionnels contribuant aux enseignements
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Commission de validation des acquis (enseignants chercheurs et professionnels)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

masters Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté du 3 avril 2009, relatif aux habilitations

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 septembre 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

SEEP université de Poitiers

<http://droit.univ-poitiers.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-poitiers.fr/>

Université de Poitiers

Lieu(x) de certification :

Université de Poitiers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR de Droit et Sciences Sociales

Historique de la certification :

Anciennement sous mention Droit de l'environnement (Arrêté du 27 août 2008)